

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le trente juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Nicolas CARRIE – Sandrine DOMINGUES – Serge PETIT – Marc-Antoine FABRE – Vincent GLON – Jérémy THEVENET – Sarah THEVENET – Véronique GERBE – Jean-Louis MARGOTTON – Christophe DALLERY – Valérie VERNAY.

Absents excusés : Vincent LAURAND – Pierre YACAR

Secrétaire : Nicolas CARRIE

2020-06-06 Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 qui prévoit à taux constants (TF bâti = 13.10 % et TF non bâti = 34.76 %) et suivant les bases d'imposition prévisionnelles de 2020, un produit de 127 185 €.

Il rappelle que, à terme, les ménages ne s'acquitteront plus de la taxe d'habitation. Le dégrèvement pour les contribuables doit être compensé par l'état.

La loi de finances pour 2020 a gelé le taux de la TH à la valeur de 2019 soit 8.98 %.

Il informe les membres du conseil que le budget 2020, a été préparé avec des taux d'imposition inchangés.

Ouï cet exposé, et compte tenu du budget, il est demandé au conseil de se prononcer sur la valeur des taux d'imposition communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2020 qui restent fixés à : TFB = 13.10 %  
TFNB = 34.76 %

2020-06-07 Règlement du service périscolaire ( cantine )

Mme Domingues donne lecture du règlement de la cantine scolaire. Des remarques sont apportées

Serge Petit : quel est le taux de fréquentation de la cantine ?

↳ environ 60 % en 2019 et < 60 % en 2018

Vincent Glon : ce règlement paraît strict car, dans les faits, les enfants n'ont pas le droit à la parole

↳ SD : il faut également revoir l'organisation avec le personnel

Sandra Archimbaud : les enfants sont là pour certains toute la journée – ils ont besoin de détente – leur laisser peut-être 10 minutes avant de rentrer

↳ c'est le cas pour le 2° service

VG : pourquoi les petits au 1<sup>er</sup> service – pourquoi ne pas mélanger

↳ Les petits ont faim plus tôt et certains grands préfèrent être entre eux

SP : le règlement sera diffusé comment ?

↳ Par le portail parents et sur des panneaux d'affichage à l'école

Nicolas Carrie : c'est un prépaiement ? pourquoi une majoration de 1 € ? Inscription avant 8 h

↳ Oui il faut remplir le panier et payer – si l'enfant n'est pas inscrit dans les délais car il faut bien mettre des limites

↳ modification de l'article II-2 : inscription jusqu'à 9 h

SP : y a-t-il des exercices incendie ? est-ce que tous les enfants sont là ?

↳ oui il y en a eu un pour le 1<sup>er</sup> service (pas eu le temps pour le 2° service) et il est fait un jour au hasard

L'école en fait aussi

Suite aux remarques, des modifications sont apportées par les membres du conseil notamment l'heure de prise en compte des modifications de dernière minute (fixée à 9 h).

Après débat, les membres du conseil:

- ACCEPTE le règlement de la cantine

- SE PRONONCE, à la majorité des membres présents (1 contre- 12 pour) sur la majoration de 1 € si l'enfant n'est pas inscrit dans les délais et sur le fait que le repas reste dû si l'enfant inscrit n'est pas présent
- DIT que ce règlement est applicable à compter de la rentrée 2020.

2020-06-08 Tarifs cantine scolaire

Mme Domingues, après lecture du règlement de la cantine, présente le budget 2019 dont le solde est déficitaire de 3 125.22 €. Il est signalé que le prix du repas n'a pas bougé depuis 2014 (3.60 € repas enfant et 5.40 € repas adulte).

VG : des personnes extérieures peuvent-elles manger

☞ *Oui exceptionnellement en venant chercher le repas qui est dans un plateau isotherme*

SA : le but est de couvrir les dépenses mais pour les petits le repas est cher

VG : oui mais ils demandent plus d'encadrement

Une discussion s'engage sur le déficit de la cantine. Il en ressort que la cantine reste un service public

Les conseillers se prononcent sur l'augmentation du tarif:

10 pour 0.10 €      4 pour 0.20 €      1 contre      2 abstentions

Ouï cet exposé, et après débat, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (2 abstentions – 1 contre – 10 pour) à compter du 01/09/2020, fixe le prix du repas à 3.70 € pour les enfants et 5.50 € pour les adultes

2020-06-09 Règlement du service périscolaire ( garderie )

Mme Vernay donne lecture du règlement du service périscolaire de la garderie finalisé par la commission enfance-jeunesse. Il est précisé que suite à un besoin exprimé par les parents, un questionnaire a été diffusé concernant une possible ouverture à 7 h (au lieu de 7 h 15). Sur 62 familles, 28 ont répondu ; 10 sont intéressées.

SP : s'il y a de la demande c'est un service communal donc OK (cela représente 10 % de la masse salariale sur le temps de garderie)

L'enfant peut-il être inscrit via le portail même si problème financier car cela n'est pas mentionné (comme pour la cantine)

☞ *PM : l'article B du règlement sera précisé*

Valérie Vernay : est-ce que l'on peut être plus souple ?

☞ *PM : le 1<sup>er</sup> retard sera signalé et non facturé*

NC : voir comme le matin et élargir pour le soir ?

☞ *SD : le besoin n'a pas été exprimé – le règlement sera précisé comme suit après les horaires: « si vous avez d'autres besoins, n'hésitez pas à les formuler »*

Après débat, les membres du conseil:

- ACCEPTE le règlement modifié
- ACTE à la majorité des membres présents (1 abstention - 12 pour) une ouverture de la garderie à 7 h
- DIT que ce règlement est applicable à compter de la rentrée 2020.

2020-06-10 Tarifs garderie

Mme Domingues, après lecture du règlement de la garderie explique que les tarifs étaient fixés sur la base d'un forfait annuel (de 1 à 4 j /sem pour le matin ou le soir...).

Avec l'utilisation du logiciel enfance, il convient de modifier cette procédure.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- FIXE à l'unanimité de ses membres, les tarifs du service périscolaire à compter du 01/09/2020, comme suit :
  - \* garderie du matin (7 h – 8 h 20) : 0.50 €/jour / enfant
  - \* garderie du soir (16 h 30 – 17 h 15) : 0.50 €/ jour / enfant
  - \* étude (16 h 30 h – 17 h 15) : 0.50 €/ jour / enfant
  - \* garderie du soir (17 h 15 – 18 h 30) : 0.50 €/ jour / enfant
- FIXE à la majorité de ses membres (1 contre – 12 pour), les tarifs du service périscolaire à compter du 01/09/2020, comme suit :
  - \* majoration enfant non inscrit : 2 €
  - \* Enfant non présent : Le tarif reste dû
- DIT que les crédits seront inscrits au c/70672 (études) et c/ 70673 (garderie)

2020-06-11

Mise à jour du règlement du site cinéraire

Monsieur le Maire rappelle le règlement du site cinéraire, l'avenant et le problème survenu au moment des inscriptions (sur la façade et non sur une plaque).

Il propose donc de mettre à jour le règlement du columbarium.

L'article 3-2 reprend donc (comme l'avenant) que « il n'y aura pas de modules superposés pendant la durée des concessions pour les modules de 1 à 6 »

Suite à la remarque d'un conseiller, il est rajouté « ni au cours de leur renouvellement par le même concessionnaire ». De plus, il est précisé à l'article 9 que « les inscriptions nominatives pourront se faire sur une plaque en laiton ou directement sur la façade avant ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE la mise à jour du règlement du site cinéraire ainsi présenté
- DIT qu'il sera publié sur le site internet de la commune et disponible sur le panneau d'affichage au cimetière

MAF : pour l'inscription sur les façades, qu'en est-il à la fin des concessions

↳ PM : le polissage sera à la charge de la commune

Désignation des conseillers communautaires

Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont désignés dans l'ordre du tableau donc le maire puis les adjoints puis les conseillers. Sandra Archimbaud, 1° adjointe ayant décliné la prise de fonctions ce sera Nicolas Carrie 2° adjoint qui sera conseiller communautaire suppléant

2020-06-12

Décisions modificatives

Le conseil décide des DM suivantes

DF	c/6542	+ 2 254 € (créances éteintes)
DF	c/022	- 2 254 € (dépenses imprévues de fonctionnement)
DI	c/10226	+ 1 250 € (taxe d'aménagement)
DI	c/165	+ 50 € (dépôts et cautionnements)
DI	c/020	- 1 300 € (dépenses imprévues d'investissement)

2020-06-13 Commission communale des impôts directs (CCID)

La DDFIP rappelle que conformément à l'article 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une CCID doit être instituée à l'issue des élections municipales. Elle est composée du maire, président et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Elle donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation est faite par le directeur départemental des finances publiques, dans un délai de 2 mois, sur proposition d'une liste de contribuables en nombre double proposé sur délibération du conseil.

Après délibération, le conseil propose la liste suivante :

Eric Martinet – Jean-Luc Danière – Bernard Deporte – Philippe Duron – Alain Bardet – Sandra Archimbaud – Sandrine Domingues – Valerie Vernay – Nicolas Carrie - Marc-Antoine Fabre – Sarah Thévenet – Christophe Dallery – Serge Petit

Compte-rendu des commissions

- voirie-bâtiment-matériel : Robert Margotton et Walter Sapin ~~Yacar~~ ont rejoint la commission en tant que membre extérieur
- \* visite d'une partie des bâtiments communaux
- \* Rte des Beaussiers : l'estimation du programme voirie est de 129 180 € TTC avec une subvention de 63 000 €
- \* Réfection du mur de clôture de la cure : le projet est mis en stand-by pour l'englober avec ~~basket~~ le projet d'aménagement du futur City Stade
- \* changement du matériel informatique de la mairie en cours
- \* église : reprise des claveaux et réfection des vitraux effectués
- \* location des logements de la Cure : 2 agences sont venues faire une estimation de loyer annuel

20 340 € et 24 480 € avec un remboursement d'emprunt de 18 000 €

L'estimation mensuelle va de 495 à 620 € pour le F3 duplex – 400 à 520 € pour le F2 duplex – 450 à 550 € pour le T3 (MAM) et 350 € pour le T 2 PMR

La 1<sup>o</sup> agence fait une recherche de locataire avec état des lieux – rédaction de bail entre 480 et 880 € suivant le logement (pris en charge pour moitié par le bailleur et le locataire)

La 2<sup>o</sup> agence assure une gestion complète à 6 % TTC du montant des encaissements + frais de recherches

Monsieur le Maire dit que les logements sont livrables dès le raccordement eau et la fourniture d'électricité pour les communs.

NC : pour comparer avec les logements de la mairie : le prix au m<sup>2</sup> est de 5 €

VG : vu la différence entre les 2 agences, faire une 3<sup>o</sup> estimation

SD : la MAM avait déjà eu une proposition de l'ancien conseil à 400 € mensuel

\* Stockage des associations Foyer les Copains et Comité des fêtes : le garage de la salle Eugénie Thévenet sera proposé à la 1<sup>ère</sup> après terrassement – création d'une dalle et mise en place de l'éclairage et la grange à la 2<sup>o</sup> - Des conventions seront signées.

\* Lotissement Les Coureaux : une vente sera signée prochainement – il reste 2 lots

\* Fibre : un abonnement sera pris pour l'école et la mairie (pas pour le tél qui revient trop cher car standard téléphonique)

\* Prévoir un changement des luminaires dans les classes

\* Evaluation des coûts de chauffage école/mairie avec fin de vie de la chaudière de l'école

Culture – festivités : Robert Yacar a rejoint la commission en tant que membre extérieur :

\* Rencontre prochaine avec la responsable culture de Roannais Agglomération

\* Vu les tarifs de la salle des fêtes, de la chapelle, des gîtes il est proposé deux modifications, à savoir :

- Associations : ~~1<sup>o</sup> location = 50 €~~ puis 50 € les autres locations si manifestations publiques

- Location chapelle non-résidents : 100 € (été /hiver)

Mise en place d'un forfait Week-End tranquillité englobant la salle, les gîtes et la chapelle pour les non-résidents = 1000 € (été /hiver)

Et les résidents 570 € l'été et 640 € l'hiver

### **Commission Communication :**

La nouvelle version du petit journal de Noailly a été distribuée dans les boîtes aux lettres. Le nouveau nom est le « fil de Noailly »

Un contact avec La Poste a été pris pour la distribution du journal (90 € HT) ; Mais cette solution n'est pas envisageable en l'état car il faut emmener les exemplaires imprimés à Andrezieux pour que la Poste puisse les distribuer à Noailly...

A venir la refonte du site internet avec peut-être un autre prestataire

Propositions :

-Editer le « fil de Noailly », une fois tous les 2 mois en attendant que le comité de rédaction s'étoffe avec l'intégration de nouveaux Noaillerots

-Mettre le compte-rendu du conseil

SP : le fil était au format pdf sur facebook – possibilité de mettre le lien en pdf aussi

VG : quelles orientations va prendre LPJ ?

↳ SA : c'est le lien entre les habitants

SP : il conviendrait de discuter des attendus et objectifs du journal à un autre conseil

↳ SA : nos objectifs sont clairs mais les objectifs du lecteur ne sont pas les mêmes – il faudrait faire une réunion de la commission avec les conseillers qui souhaitent en parler

### **Commission économie locale**

Bar :

NC : Nous avons rencontré un candidat à qui nous avons demandé de remplir un dossier, type business plan, afin de connaître plus en détails son projet. Mais cela ne correspond pas à nos attentes. L'objectif étant de trouver une personne motivée, ayant un projet viable s'inscrivant dans la durée.

Une présélection est déjà faite par Roannais Agglo mais aucun critère n'a été exigé. Du coup, nous avons beaucoup de réponses qui ne correspondent pas à ce que nous recherchons. Nous allons prendre rdv avec la personne en charge du dossier à RA.

M. Yacar demande la parole et propose l'idée du bar associatif

SP : un questionnaire a été rédigé pour les candidats pour faire une présélection – il faut coupler l'activité avec d'autres prestations – voir l'idée du bar associatif.

### **Commission Ecole, Jeunesse et Enfance**

Conseil d'école : les enfants ont été confinés le 13 mars : les enseignants auraient pu les diriger vers une plateforme de classe virtuelle mais ils ont continué de travailler avec eux en distanciel.

Le 12 mai déconfinement avec 72 élèves / Le 4 juin (2<sup>ème</sup> reprise) présence de 86 élèves / 105.

A noter que la cantine et la garderie ont été assurées dès le 12 Mai.

La rentrée scolaire 2020 compte 88 élèves (18 PS/MS – 19 GS/CP – 15 CE1 – 19 CE2/CM1 – 17 CM1/CM2– la carte scolaire est gelée donc pas de fermeture - L'école remercie les agents communaux, l'ancienne et la nouvelle municipalité ainsi que tous les parents qui ont su s'adapter aux nombreuses contraintes imposées.

Travaux à prévoir prochainement : stores maternelles – gouttière.

### **Questions diverses**

SD : Réfection du préau de la salle Eugénie Thévenet à voir

SA : Rencontre avec tous les agents de la commune : Marie-louise va faire sa demande de retraite au 31.12.20

la séance est levée à 23 h 45